

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	CHARGES		TOTALS.
	Ordinaires.	Extraordin.	
Chap. I ^{er} . Administration centrale.	234,250	6,400	240,650
Chap. II. Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	4,109,486 23	992,167 53	5,101,653 78
Chap. III. Chemins de fer.	6,010,925	»	6,010,925
Postes.	1,560,546	90,000	1,580,546
Chap. IV. Mines.	272,600	»	272,600
Chap. V. Pensions.	40,000	»	40,000
Chap. VI. Secours.	3,000	»	3,000
Chap. VII. Dépenses imprévues.	30,000	»	30,000
Totaux.	12,060,807 25	1,018,567 53	13,079,374 78

167. — 6 AVRIL 1845. — *Loi relative à la construction du canal de Turnhout* (1). (Moniteur du 10 avril.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département des travaux publics un crédit d'un million quatre cent mille francs (1,040,000 fr.), pour la construction, avec le concours des riverains (dans les termes des art. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, de la loi du 10 février 1843), d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.

Cette dépense sera provisoirement couverte au moyen d'une émission de bons du trésor de pareille somme, qui se fera au fur et à mesure des paiements à effectuer pour les travaux qui seront exécutés.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics (M. Dechamps).

BREVETS DE PERFECTIONNEMENT ET D'IMPORTATION.

168. — 4 MARS 1845. — *Arrêtés royaux qui accordent :*

Au sieur Ch. Louis Fermeir, sous-maître à l'école communale de Zèle (Flandre

orientale), et domicilié dans cette commune, un brevet de perfectionnement de cinq années pour une nouvelle machine typographique applicable à l'enseignement dans les écoles primaires ;

Au sieur Warner Rowe Varnham, domicilié à Bruxelles, hôtel de Groenendael, chez le sieur Dixon, son fondé de pouvoirs, un brevet d'importation de dix années pour un procédé de fabrication d'un papier de sûreté. (Monit. du 10 avril.)

Le breveté est tenu, sous peine d'annulation de son titre, d'autoriser tous les industriels du pays qui lui en feront la demande, à employer, pour leur propre compte, le procédé dont il s'agit ; il leur délivrera, à cet effet, tous les renseignements nécessaires, et ce, moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par arbitrage ;

Au sieur Christian Allhusen, domicilié à Bruxelles, hôtel de Groenendael, chez le sieur Dixon, son fondé de pouvoirs, un brevet d'importation de cinq années pour un système d'appareils et de procédés destinés à empêcher les gaz nuisibles de s'échapper dans la préparation de certains produits chimiques. (Monit. du 10 avril.)

Ce brevet est soumis à la même condition que le précédent, celui du sieur Warner Rowe Varnham.

(1) Présentation à la chambre des représentants, le 10 février 1845. — Rapport par M. Dubus, les 5 mars. — Discussion les 14 et 15 mars. — Adoption le 15, à l'unanimité des membres présents.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel, le 31 mars. — Discussion les 2 et 3 avril. — Adoption le 3, à l'unanimité des 29 membres présents.